



La Cité

07/10/2010

Cohabitat Québec: 40 nouvelles unités dans St-Sacrement

Marie-Claude Boileau

Saint-Sacrement - Après des années de recherches, Cohabitat Québec a finalement déniché un site pour construire son projet immobilier. Le groupe a récemment acheté le terrain du 1650, rue Louis-Jetté, situé derrière le Cégep F-X.-Garneau. Il s'agira du tout premier cohabitat dans la province.

Un cohabitat ou «cohousing» est un concept danois né dans les années 1970. Il s'agit de logements, regroupés comme un petit village urbain ouvert sur sa communauté, dont les membres se connaissent bien et partagent communément certains espaces. La base du cohabitat, c'est l'entraide. Tous les membres du groupe veillent les uns sur les autres, se réunissent pour cuisiner, organisent des activités dans la salle communautaire. «On privilégie le contact humain. C'est d'ailleurs une belle façon de vieillir», assure **MICHEL DESGAGNÉS** qui a mis sur pied Cohabitat Québec en 2004. Celui-ci a parcouru durant six mois les cohabitats américains en compagnie de sa femme avant de revenir à Québec pour partir un projet identique.

40 unités de logements

Durant les cinq premières années, M. Desgagnés a organisé des rencontres d'information pour recruter des membres. Ayant dû restructurer le groupe en 2009, le projet est reparti sur de nouvelles bases et avec de nouveaux membres. Actuellement, Cohabitat Québec est constitué de 15 ménages, 25 adultes et 10 enfants. Le groupe recrute une deuxième cohorte de membres afin d'avoir une trentaine de ménages.

Aujourd'hui, tous travaillent à élaborer les plans puisque l'organisme a fait l'acquisition cet été d'un terrain dans le quartier Saint-Sacrement au coût de 1 M\$. Totalisant entre 36 et 40 unités variant entre 650 et 1 500 pieds carrés, chacun possèdera son projet logement, mais partage une maison commune. Celle-ci possède une grande cuisine, salle communautaire, chambres d'ami. Elle est située au cœur du «village».

Financement

L'organisme a dû fonder une coopérative de solidarité pour pouvoir faire l'acquisition du terrain. «On ne partage

pas nécessairement toute leur philosophie, mais on devait utiliser les outils juridiques qui existent», explique M. Desgagnés. Pour devenir membre de Cohabitat Québec, chacun doit déboursier 1 000\$. Au bout d'un an, pour devenir membre à part entière, la personne doit verser 10 000\$. Cet argent sert entre autres à financer l'achat du terrain et l'intangibilité. Les membres ont donc versé 200 000\$. La Caisse d'économie solidaire Desjardins a octroyé 500 000\$ alors que le fils d'un des membres soutient le projet à hauteur de 1,5 M\$. Pour la construction, l'organisme évalue deux possibilités, soit la coopérative ira chercher du financement auprès d'une caisse, ou que chacun des membres achète son unité sur plan.

Architecte et construction

Cohabitat Québec a fait appel à l'architecte **PIERRE THIBAUT** pour concevoir les plans. «On s'est rendu compte que dans la mission du projet, l'esthétisme était important tout comme son aspect écologique et humain. Pierre Thibault représentait beaucoup ces éléments. De plus, on a constaté qu'un architecte, un peu flyé, un peu artiste, créé une connexion plus forte entre les membres», fait savoir Michel Desgagnés.

Tous les futurs locataires participent à la conception des plants. Afin de bien s'intégrer au voisinage, le groupe a même demandé à un voisin immédiat d'être dans le comité pour donner son avis. Présentement, l'objectif est de conserver le maximum d'espace vert et les arbres et de construire des bâtiments de 2 à 3 étages. Dix-huit unités seront aménagées dans le bâtiment en place tandis que les autres seront érigés à côté. Si l'organisme obtient les autorisations de la Ville de Québec sans rencontrer de pépins, on projette d'entreprendre la construction à l'été 2011 pour emménager à l'été 2012.

Information: www.cohabitat.ca

Sur la photo: Michel Desgagnés de Cohabitat Québec devant le 1650, rue Louis-Jetté. Photos : Marie-Claude Boileau

[Retour](#)